

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_3_7

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Vote du Budget Primitif
2026 Budget annexe SPANC
47502**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique le tableau qui est une synthèse du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2026 par section d'une part, et par chapitre pour le fonctionnement et pour l'investissement d'autre part.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 60 937.00 € et en section d'investissement à 25 206.98 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 870.00
012	Charges de personnel	44 500.00
65	Autres charges de gestion courante	2 700.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 367.00.00
	TOTAL	60 937.00

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 663.21
70	Produits des services, du domaine et des ventes	56 773.79
78	Reprises sur provisions et dépréciations	500.00
	TOTAL	60 937.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	25 206.98
	TOTAL	25 206.98

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	20 839.98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 367.00
	TOTAL	25 206.98

Sur la base de la présentation du budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2026 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes M. Joël FOURNIER, Président, met au vote le budget annexe du SPANC.

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés :
ADOpte le budget primitif 2026 du budget annexe du SPANC 2026,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le